

## « Déclarer sa flamme »

### Quadrimestre Amours, Scène nationale Bourg-en-Bresse

#### **ARTICLE 1. Contexte et organisateurs**

Dans le cadre de la programmation de la Scène nationale et du projet PLURIELS, un appel à candidature et production est lancé autour de la thématique Amours qui sera à l'honneur à la Scène nationale de septembre à décembre 2023 par le biais de spectacles, ateliers de découverte artistique, conférences et expositions.

L'objectif du projet PLURIELS (projet d'établissement 2022-2025) est de questionner le monde et de le regarder par différents points de vue : artistes, habitant.e.s, scientifiques, personnalités, initiatives nouvelles - afin de laisser chacun et chacune la liberté d'imaginer sa propre réponse.

Depuis le lieu singulier et magique du spectacle vivant, PLURIELS vous invite à mêler plus encore expériences artistiques, espaces de réflexion et d'échange, projets partagés. Dans ce carrefour des expressions, toutes les paroles doivent pouvoir avoir leur place de manière non-hiérarchisée, vivante et inclusive.

Pour cela, en lieu et place des saisons classiques de septembre à juin, c'est désormais tous les quatre mois que nous vous proposons de partir ensemble à la découverte d'une nouvelle thématique, choisie en collaboration avec des artistes.

Cette thématique sera le fil rouge de certains des spectacles comme de nouvelles soirées et projets participatifs intitulés « Regards ». À chaque fois, un.e ou plusieurs artistes seront les complices actifs de ce voyage, par leurs spectacles bien sûr, mais aussi par des rencontres, des cartes blanches et des projets sur mesure.

Cet appel à candidature est le premier projet participatif de productions artistiques et plastiques pour créer une exposition collective qui sera accrochée dans le hall du Théâtre.

#### **ARTICLE 2. Concours**

**Le concours** a vocation à faire travailler les participant.e.s en individuel ou en équipes.

Les 15 projets sélectionnés seront exposés au théâtre de novembre à décembre 2023.

## ARTICLE 3. Calendrier

- 1 avril Ouverture de l'appel à candidature
- 22 octobre 2023 minuit Fin d'envois des dossiers
- 22-26 octobre Délibération par le jury.
- Vendredi 27 octobre Publication des résultats sur le site et réseaux sociaux du théâtre.
- Vendredi 3 novembre Accrochage
- Le lundi 18 décembre avant le spectacle via Injabulo. Soirée dé-vernissage et apéro-rencontre des participants et jury.

## ARTICLE 4. Règlement du concours

### 4.1. Conditions de participation des candidat·e·s au concours

Le concours est ouvert aux personnes en individuel ou en groupe. ( mineur.e.s avec autorisation parentale.)

Les candidat·e·s ne peuvent faire partie que d'une seule équipe et les équipes ne peuvent proposer qu'un seul projet.

La participation à ce concours est gratuite. Chaque participation est nominative (nom de collectif de création ou nom d'auteur.rice)→ fiche inscription.

Tous les individus ne respectant pas les conditions décrites plus haut ne pourront pas participer.

Tous les organisateurs de cet événement, membres du jury, ne peuvent pas participer à ce concours.

### 4.2. Production

Pour concourir et réaliser son œuvre, les participant.es ou collectifs, peuvent utiliser tout support à plat et toute technique numérique et/ou analogique : crayon, peinture, graphe, digital painting, sérigraphie, calligramme, poésie, vidéo, flash mob, slam, poésie, chanson, affiche, scène théâtrale (en vidéo), expériences, fabrication numériques, chorégraphie (en vidéo) etc... et de façon générale tout ce qui permet de réaliser son œuvre.

Envois des œuvres pour le jury avant le 22 octobre minuit:

Sous-catégorie : « Numérique » :

- Envoyer un fichier image, de 10 Mo maximum au format PDF, JPEG ou GIF à l'adresse [julie.ducloux@theatre-bourg.com](mailto:julie.ducloux@theatre-bourg.com) Via WeTransfer ou smash.

- Envoyer une vidéo de la performance au format MP4 à l'adresse [julie.ducloux@theatre-bourg.com](mailto:julie.ducloux@theatre-bourg.com) Via WeTransfer ou smash.

Note : pour les projets sélectionnés, les photos/œuvres numériques devront être imprimées, les vidéos seront diffusées.

Sous-catégorie : « Analogique » :

- Envoyer une photographie de l'œuvre, de 5 Mo maximum au format PDF ou JPEG à l'adresse : [julie.ducloux@theatre-bourg.com](mailto:julie.ducloux@theatre-bourg.com) Via WeTransfer ou smash.

Les œuvres doivent être obligatoirement une production personnelle ou collective, pour le présent concours. Tout plagiat ou œuvre déjà présentée à d'autres occasions ou déjà diffusées sera systématiquement disqualifiée.

Ces conditions sont obligatoires. Seules les participations complètes, reçues entre le (inclus) et respectant l'ensemble des conditions ci-dessus seront prises en compte.

Le non-respect de ces conditions et obligations entraînera la nullité de la participation. Une modération a posteriori sera établie pour contrôler les dessins envoyés par mail. Seront éliminés d'office les dessins :

- - Contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs
- - Contraires aux conditions du concours, telles que décrites dans le présent règlement,
- - Présentant un caractère diffamatoire, injurieux, obscène, incitant à la violence, au racisme, à la xénophobie, à la discrimination, à la propagande politique ou religieuse, à l'homophobie
- - Contraires à l'interdiction de publicité en faveur des boissons alcoolisées ou du tabac
- - Entrant en conflit avec le droit des tiers (droit d'auteur, droit à l'image, droit démarques etc...)

## Inscription au concours

- **Etape 1 :** Compléter la fiche de renseignements disponible sur le site du théâtre de bourg en Bresse Scène nationale.
- **Etape2 :** envoyer la fiche de renseignements et le fichier images.

### 4.3. Sélection des projets

Après leur envoi, les œuvres sont consultables par les membres du jury. Les 15 œuvres lauréates seront diffusées et relayées sur le site internet et les réseaux sociaux du théâtre.

Le jury se base sur les critères suivants pour évaluer les œuvres (pas de pondération des critères) :

- - La qualité
- - L'originalité
- - La créativité
- - L'audace
- - Le respect du thème

Le jury est souverain et ses décisions seront sans appel. Aucune contestation du résultat du concours ne sera recevable.

## **ARTICLE 6. Composition du jury**

Le Jury sera composé de deux artistes et de deux membres de la Scène nationale.

## **ARTICLE 7. Annonce des résultats**

Les résultats seront communiqués le pour un accrochage le Vendredi 27 octobre Publication des résultats sur le site et réseaux sociaux du théâtre.

Vendredi 3 novembre : Accrochage des œuvres apportées par les artistes au théâtre.

## **ARTICLE 8. Propriété intellectuelle et droit à l'image**

Les créations produites par les équipes candidates à l'occasion de ce concours demeurent la propriété pleine des candidat·e·s. Chaque candidat·e atteste et garantit que les créations qu'il engage dans le concours sont des créations originales et ne constituent pas des contrefaçons ou des copies.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations récoltées dans le cadre du concours sont destinées à l'organisateur. Ce dernier s'interdit expressément de communiquer ces données à des tiers sans l'autorisation express des participants et de leurs représentants légaux.

Les candidat·e·s s'engagent à accepter la publication par la Scène nationale et la présentation de leur projet à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques dans le cadre du présent projet.

Chaque candidat·e s'engage à céder à la Scène nationale le droit d'utilisation de son image, de ses noms et prénoms pour l'exploitation de photographies, d'interviews et de vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisées par les organisateurs et leurs partenaires pour promouvoir cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet, réseaux sociaux etc.).